



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 67350

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la prise en charge sanitaire, psychologique et psychiatrique des personnes mineures. La commission des lois vient de déposer un rapport d'information à ce sujet. Ce rapport propose notamment de réaliser lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) un bilan de santé et procéder aux vaccinations nécessaires. La réalisation d'examens ferait l'objet d'un compte rendu qui serait adressé au médecin traitant de l'adolescent ce qui l'inciterait à choisir un médecin qui continuerait son suivi médical. Il le prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette suggestion et s'il entend lui donner une suite.

Texte de la réponse

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés approuve cette proposition qui va dans le sens de l'élargissement des moyens pour les soins des adolescents. Sa mise en oeuvre relève toutefois de la compétence du ministère de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67350

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12190

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4049